

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en oeuvre et évolution des mesures économiques d'urgence avec la Région
Bretagne**

Il est proposé de faire évoluer les propositions d'actions existantes pour accompagner les entreprises confrontées à la crise de la COVID-19 et de faire évoluer les critères des mesures économiques.

1- PASS Commerce Artisanat numérique

La fiche de présentation du dispositif PASS Commerce Artisanat numérique – dispositif de crise, ouvert jusqu'au 30 juin 2021, en œuvre depuis la délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2020 – a évolué pour se conformer au cadre dicté par la Région Bretagne (calcul de la subvention, régime d'aide...). Pour les communes de plus de 5 000 habitants, il est également proposé d'étendre la localisation des projets recevables sur tout leur territoire.

Pour rappel, ce dispositif basé sur les conditions du PASS Commerce et Artisanat (PCA) en matière de nombre de salariés et de chiffre d'affaires, permet un accompagnement de projets d'un montant supérieur à 2K€, avec un soutien global de 50 % cofinancé à part égale EPCI/REGION. A ce jour, deux commerces ont d'ores et déjà bénéficié de cette aide pour déployer des sites de e-commerce.

2- - Dispositif Covid jeune TPE

Le conseil communautaire du 3 décembre 2020 a délibéré en faveur d'un dispositif de subvention dédié aux créateurs d'entreprises, dont l'immatriculation est postérieure 1^{er} janvier 2020 et qui sont souvent exclus des dispositifs COVID. Une subvention de 1 000 € peut être allouée par QBO aux créateurs d'entreprises immatriculées du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 dont 50 % est financée par la Région Bretagne.

L'objectif de cette aide est double : Apporter un soutien financier aux entreprises nouvelles et soutenir moralement les dirigeants qui sont parfois exclus de tous les dispositifs d'aide en raison des critères limitatifs.

QBO a décidé de retenir uniquement les entreprises suivantes :

- créées du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 ;
- dont le siège social est situé sur une des communes de QBO ;
- employant au moins un salarié ;
- titulaires d'un emprunt bancaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider ces nouveaux dispositifs dans les conditions définies ci-dessus.